MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Bédoin
301, Avenue Barral des Baux
CS 90001
84 410 Bédoin

ARCHITECTE - CONCEPTEUR

Mlle Arianna PELLEGRINESCHI
Architecte
1a, Rue Camille Pelletan
13 210 SAINT REMY DE PROVENCE

GEOMETRE - CONCEPTEUR - MAITRE D'OEUVRE

SARL C2A
Géomètres Experts Associés
BET VRD
1, Avenue René Cassin 84 170 MONTEUX
9, Rue du Vieil Hôpital 84410 BEDOIN
Tel: 04.90.61.02.67

Département du Vaucluse

Commune de Bédoin

Lieu dit : Les Sablières

Section G , Parcelles 2080, 1646.p

Demande de Permis d'Aménager

Lotissement " Le Clos des Sables "

PLAN REGLEMENTAIRE

Echelle: 1/250°

Dossier suivi par Jean-Baptiste AUBERT			
PLAN N°	Date	Historique	Dessinateur
PA 10b	Octobre 2021	Demande de permis d'aménager	L.S
Réf. Dossier :			
21.04.29			

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL au capital de 360 000 euros - RCS Avignon B 518 552 765 - Siret 518 552 765 00019 - Email : contact@c2a-ge.fr

Emprise de la servitude de passage figurant sur le plan de division du Cabinet Argence, Concédée par la parcelle G-2080.p au profit de la parcelle G-2079

Limite issue du plan dressé par le cabinet Argence, géomètre expert à carpentras, le 08 décembre 2016

Limite issue du plan dressé par M. Eppely, géomètre expert à Pernelatte, le 03 mars 2005

Limite non garantie

La direction du nord est issue du plan cadastral.

Les cotes, limites et surfaces sont approximatives.
Pour être exactes, il convient d'établir un bornage contradictoire avec les voisins.

Système géodésique RGF93 - Projection CC44

Système de coordonnées altimétriques rattaché au NGF69, altitude normale (rattaché par méthode GPS)

Nota : Uniquement les ouvrages visibles et accessibles ont été relevés (regards, poteaux incendie, chambres de tirage,...) Tout autre réseau devra être positionné par application de plan de récolement ou par sondage.

Poteau incendie existant n°39

Périmètre de l'aménagement

Voie traitée en enrobé

Espaces verts communs plantés

Parkings et piétonniers perméables

Parkings et piétonniers perméables

Stationnement PMR

Entrées des lots (25m² minimum)
Espace privatif non clos

Contours des lots

Sens de circulation

P4 Stationnements communs traités matériaux perméables

Sens de faîtage principal / secondaire obligatoire

Zone d'implantation des bâtiments dans laquelle la hauteur mesurée des constructions ne doit pas excéder 7.00m à l'égout et 9.00m au faîtage.

Zone d'implantation des bâtiments dans laquelle la hauteur mesurée des constructions ne doit pas excéder 4.00m à l'égout et 6.00m au faîtage.

Zone d'implantation des bâtiments dans laquelle la hauteur mesurée des constructions ne doit pas excéder 3.50m au faîtage.

Marquage au sol à réaliser

Marquage au sol type pavés de résine collés ou résine gravillonée

R+1 - RDC Nombre de niveaux des bâtiments autorisés

Emprise de la servitude de passage figurant sur le plan de division du Cabinet Argence, concédée par la parcelle G-2080.p au profit de la parcelle G-2079

Panneaux de signalisation

Panneau début et fin de zone de rencontre

	Espaces verts plantés	1 099 m²
	Parkings et piétonniers perméables	390 m²
	Voie du lotissement	636 m²
	Cession à la commune envisagée (Régularisation emprise existante du chemin des Bérards)	143 m²
	Lots	4 224 m²
	Servitude (accès pompiers)	285 m²
	TOTAL DE L'AMENAGEMENT	6 777 m²